



## Placés en TDC puis orphelins

-----  
Par iffick

Bonjour

Situation plutôt compliquée et rare. Avec mon épouse nous somme tiers dignes de confiance pour nos petits-enfants depuis 6 ans, ils étaient déjà orphelins de père et malheureusement ils viennent de perdre leur mère (notre fille). Nous sommes complètement dans le flou concernant l'avenir.

L'idéal pour nous serait de rester TDC pour eux mais beaucoup de questions se posent, notamment concernant l'autorité parentale, la sécu, la mutuelle (ils étaient sur la CMU de leur mère).

Qui est censé s'occuper de toutes ces questions, l'ASE, le juge des enfants qui les a placés chez nous, nous-mêmes ?

Merci d'avance pour toute l'aide que vous pourrez nous apporter.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour et condoléances.

cf cette page :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2139]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2139[/url]

C'est le juge des tutelles qui doit statuer sur la tutelle des enfants.

Vous pouvez le saisir au moyen du formulaire proposé.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Toutes nos condoléances.

Oui, il faut suivre la procédure indiquée par Yapasdequoi. Il faut si possible trouver au moins quatre personnes proches des enfants (apparentées ou non) qui sont prêtes à assumer la charge de membres du conseil de famille.

Puisque vous vous occupez depuis six ans de ces enfants, la tutelle devrait logiquement vous être attribuée si vous la demandez.

N'hésitez pas à contacter les services sociaux pour avoir de l'aide en attendant que le tuteur soit désigné.